



Succession : facture hopital datant de 1996

Par **ready**, le **17/06/2010 à 18:05**

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir ce jour, un courrier du tr sor public / centre hospitalier de lille.rnrnLe courrier    t  fait le 19/11/2009 et envoy  le11/06/2010.rnrnCe courrier concerne une facture de 2350.82  pour un s jour  tabli du 29/07 au 12/08/1996.rnrnLe s jour  tait pour ma m re qui est d c d  depuis plusieurs mois.rnMa m re  tait sous tutelle et avait la CMU.rnrnJe ne sais pas quoi faire, je n'avais aucun contact depuis l'age de 10 ans (1991) avec ma m re. Je n'ai pas de certificat de d c s, je ne sais m me pas quand elle est d c d ... Je ne sais rien. Il n'y a pas de succession, je n'ai rien sign . Je ne sais m me pas ou elle est enterr .rnrnLe courrier dit : rnrnMonsieur,rnrnJe vous rappelle que la succession de Mme reste redevable de 2350.82  pour son s jour du 29/07 au 12/08/1996   l'hopitalrnrnEn votre qualit  d'h ritier, vous  tes redevable de cette dette, que je vous propose de partager entre les differents successeurs.rnAussi, je vous prie de bien vouloir vous acquit  de la somme de 587.75  qui vous incombe en premi re r partition ou me transmettre uez copie de la renonciation   la succession.rnrnJe me tiens   votre..... Bla bla blarnrnrn**Y a t'il prescription ?  a date de 1996 quand m me !**